

NITTELUB

L'édito de l'équipe Communication

Dans ce numéro :

L'édito	Page 1
Le mot du Maire	Page 1
Collecte des épaves	Page 2
Crèche parentale	Page 2
Portrait-flash	Page 2
Passionata	Page 3
Foot-Tennis	Page 3
Danse de salon	Page 3
Brrrrrrruit !	Page 3
La vie de l'Eglise	Page 3
Contacts Mairie	Page 4
Etat-civil	Page 4
Journée africaine	Page 4
Pour mémoire...	Page 4

Coucou, nous revoilou !

Après une « vacance » de quelques mois, voici le numéro 13. Superstitieux s'abstenir !

Il y a eu, entre temps, l'Euro de football 2004, le Tour de France, puis les J.O. d'Athènes... les vacances aussi. Et vive la rentrée, avec de bonnes intentions comme... se remettre au sport. Le temps actuel s'y prête encore. Reprenons de

saines habitudes de vie (finies anisettes, grillades et cacahuètes). Tous à vos baskets pour repartir du bon pied ! Les associations du village vous attendent avec plaisir.

Et à St Agnan, nous direz-vous, que s'est-il passé, pendant ce temps ?

A St Agnan aussi c'était le rythme tranquille des vacances, mais certains en ont profité

pour déménager: une maison neuve et le rachat de plusieurs habitations existantes ont permis l'installation de plusieurs nouveaux St Agnais.

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.

Avec eux, la population de notre petit village s'établit désormais à 213 habitants.

L'équipe « Communication »

Le mot du Maire

Septembre, avec sa rentrée des classes, est propice à la présentation de notre système de scolarisation.

Notre commune, depuis 1986, est adhérente du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) Garrigues, Lugan et St Agnan.

A l'origine, celui-ci ne comprenait que deux communes; l'extension à Lugan date du 15 juillet 1992.

Cette structure est composée de 12 membres (4 par commune) élus au sein des différents conseils municipaux. Elle gère l'ensemble du budget de fonctionnement des 3 écoles: fournitures, ramassage scolaire, cantine, garderie, eau, électricité, téléphone, personnel,... Au titre d'em-

ployeur, le SIRP compte 7 salariés à temps partiel, ayant pour tâches essentielles: l'aide aux maîtresses en maternelle (2 personnes), le ménage, l'accompagnement dans les bus scolaires, la cantine et la garderie (4 personnes) et le secrétariat, basé à Garrigues.

L'ensemble des frais de fonctionnement est réparti entre les trois communes à raison de 50% au prorata du nombre d'élèves et de 50% au prorata de la population.

Pour l'année 2004, la participation de St Agnan s'élève à 19 913,58 €.

Avec 100 enfants en ce début d'année, le SIRP enregistre une progression de 19% de ses effectifs. Parmi ces élèves, 25 sont domiciliés à St Agnan, les autres étant de Garrigues,

Lugan et 2 enfants de Lavour. Ils sont répartis en 4 classes:

- St Agnan accueille les plus jeunes (30 enfants) sous la direction de Danielle Gendre.

- Pascale Campredon et Valérie Brunel ont en charge 10 enfants de grande section de maternelle et le cycle II (CP, CE1, CE2).

- Les plus grands sont scolarisés à Lugan avec Pascale Florit (CM1 et CM2).

Pour avoir un aperçu complet de notre système, il convient de préciser que 27 autres enfants de St Agnan sont scolarisés hors de la commune, dont 13 en collèges et lycées.

A tous, je souhaite une bonne rentrée.

Brigitte PARAYRE.

Collecte des épaves



Le SICTOM (*Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères*) envisage de collecter les épaves (voitures, engins ou matériels agricoles) disséminés dans la nature et qui créent une pollution visuelle.

Il est pour cela nécessaire au préalable de procéder à l'inventaire et à la localisation de ces épaves.

Si vous êtes concerné(e), veuillez entrer en contact avec la **Mairie de St Agnan** au **05.63.41.47.04** le plus rapidement possible.

A noter que cette collecte sera gratuite, mais unique.

La seule condition est que les épaves devront être accessibles aux camions de collecte.

Crèche parentale

La crèche La Petite Fête a fait sa rentrée le 24 août dernier. La veille a été consacrée aux préparatifs et à un grand ménage rendu nécessaire par de nombreux travaux. En effet, comme prévu, des opérations d'aménagement ont été réalisées: la crèche a fait peau neuve de l'intérieur! De belles cloisons en placoplâtre jaune pastel remplacent la tapisserie et l'ancien lambris chaleureux mais vétuste.

Et cet élan de rénovation se poursuivra, notamment sur les clôtures du jardin.

Une partie de ces travaux est financée par la CAF du Tarn, suite à la signature du Contrat Enfance. Effectivement, ce fameux Contrat Enfance, véritable outil de développement des crèches, lie maintenant la crèche aux communes de St Agnan et Garrigues pour un partenariat toujours plus riche.

Tous les parents remercient les élus de ces 2 communes pour la confiance qu'ils accordent à notre structure. Ce partenariat financier contribue à la pérennité de la crèche mais impose également plus de ri-

gueur dans la gestion de l'association, dans les compte-rendus faits à nos partenaires et dans le planning de présence des enfants. L'équipe de La Petite Fête et les parents bénévoles ont su faire face à ce surcroît de travail qui fait progresser notre crèche.

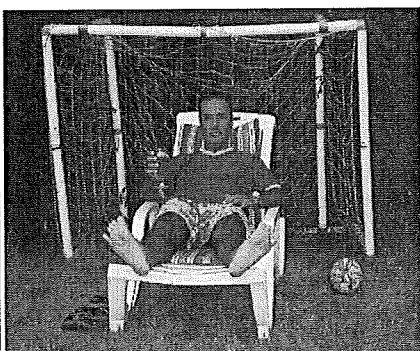
Cette crèche qui reste parentale, dans la gestion et dans l'esprit, accueille les enfants (et leurs parents) du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra début octobre.

La Petite Fête: 05.63.41.43.22

Le portrait-flash

Le portrait-flash, c'est l'occasion de faire plus ample connaissance avec celles ou ceux qui vivent à St Agnan, y travaillent ou s'y intéressent. Pour le deuxième portrait de la série, c'est Philippe GENDRE qui a accepté de répondre aux questions ... « droit au but » !



Je m'appelle : Philippe GENDRE.

Je suis né : le 27 juillet 1963, sous le signe de la marmotte.

J'habite : à Lugan.

A St Agnan, je suis : le président de l'association Tennis Club de St Agnan.

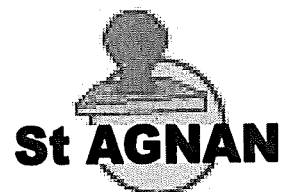
Remarque : je dédie cette rubrique à l'ensemble des bénévoles du Tennis Club de St Agnan.

J'aime :

Le sport, les 3èmes mi-temps, la bonne table ...

Je n'aime pas :

Me lever le matin, les épinards, les « Yaqua » ...



Passionata



Cette exposition artistique revient cette année à St Agnan, à la salle des fêtes,

dimanche 28 novembre.

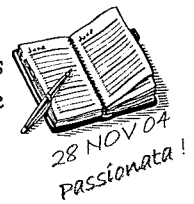
Comme la précédente édition de nov. 2002, **PASSIONATA** accueillera des créateurs et passionnés de: peinture, sculpture, arts graphiques, bijoux, modélisme, collections, hobbies, etc... et autres activités pour lesquelles la passion se partage.

Cette exposition, lieu d'échange entre passionnés et visiteurs, sera gratuite, tant pour les exposants que pour le public.

Vous êtes nombreux à avoir un talent (plus ou moins caché !) ou à avoir envie de partager une passion: **PASSIONATA** vous en donne l'occasion, en toute simplicité et dans un esprit très convivial.

Si vous souhaitez en savoir plus ou participer à cette journée sympathique, contactez:

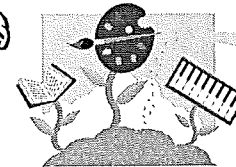
D. REMY 05 63 58 54 00
 MAIRIE 05 63 41 47 04
 B. DETREZ 05 63 58 39 41



PASSIONS



HOBBIES



COLLECTIONS

Foot-Tennis

Activités foot:

Reprise de l'école de foot le 11 septembre. Début du championnat équipe « séniors » début octobre.

Renseignements:

FOCHESATO Patrick: 05 63 40 12 19
 GENDRE Philippe: 05 63 41 94 71
 BOBO J.Pierre: 06 83 31 72 50



Activités tennis loisirs:

Cartes en vente pour la saison 2004-05.

Renseignements:

PERARD Sandrine: 06 07 89 46 06
 SOULIE Michel: 05 61 09 89 31

Activités tennis de table:

Le mardi de 17h30 à 19h pour les enfants et à partir de 20h pour les adultes.

Renseignements:

BERAL Mireille: 05 63 58 20 92

Danse de salon



Dancez-vous ?

Apprenez à danser à St Agnan !

(rock, salsa, valse, tango, etc)

tous les mercredis à la salle des fêtes.

Enfants: 16h / 17h - Adultes: 19h / 20h

Contact: Association « Danse et vous »: 06 20 90 29 47

Brrrrrrruit !

Nous vous rappelons qu'il convient de respecter le repos de ses voisins. Par arrêté préfectoral, les nuisances sonores sont autorisées

- De 9h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 15h à 20h le samedi
- De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés

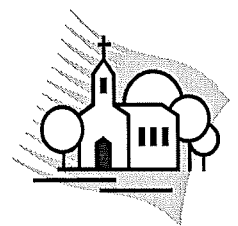
Ayons quelques égards pour notre entourage.

Et, comme dit le proverbe:

« Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit ! »

La vie de l'Eglise

Prochaine messe à l'église de St Agnan:
le 31 octobre à 9h.



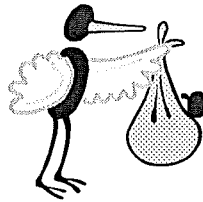
Catéchisme:

De l'éveil à la foi (3/5 ans) au MEJ (Mouvement Eucharistique des Jeunes), nos enfants sont accueillis à Lavour.

Le « KT », c'est rencontrer l'autre, donner de l'élan à la vie; c'est construire sa foi, témoigner et agir à la lumière de l'Évangile.

Secrétariat paroissial: 05 63 58 06 37

A St Agnan, Mme REMY: 05 63 58 54 00



MAIRIE DE ST-AGNAN

Etat-civil

Horaires d'ouverture:

Lundi 10h00 / 12h00
 Mercredi 10h30 / 12h00
 Jeudi 14h00 / 17h30

Permanence de Mme le Maire:
 Le jeudi de 18h30 à 19h30

Téléphone : 05.63.41.47.04
 Télécopie : 05.63.41.47.04

Messagerie internet :
 stagnan.mairie@wanadoo.fr

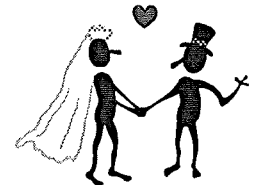


Eh oui, nous sommes actuellement 213 habitants ! Et comment avons-nous fait pour arriver à ce nombre ? Et bien, c'est simple: aux 209 habitants recensés, il faut rajouter 4 naissances depuis mars 2004 ! C'est une bonne nouvelle; ces naissances sont la preuve de la vitalité de notre village. Souhaitons donc une bonne et heureuse vie à:

- Thibaud PERARD, né le 21 mai 2004 à Lavaur, domicilié « au village » (face au tennis).
- Nelly AVY, née le 4 juillet 2004 à Lavaur, domiciliée à « en Salvayre ».
- Luna Azul GONZALEZ-DIAZ, née le 2 septembre 2004 à St Agnan, domiciliée à « Tournefeuille ». Oui, vous avez bien lu: née à St Agnan. En effet, sa maman a accouché à St Agnan, chez des amis.
- Florian SEGUI, né le 10 septembre 2004 à Lavaur, domicilié « au village ».

A noter que la dernière naissance survenue sur la commune date de décembre 1959, date à laquelle étaient nés un petit Serge, le 4 décembre et une petite Marie-Claire, le 5 décembre. Il y a 45 ans, déjà ...

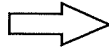
Cet été également, le 26 juin, à la mairie de St Agnan, se sont mariés Véronique COUREAU et Philippe DALLA-ROSA, domiciliés à « Préfrancou ». Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur et leur réservons une place dans un prochain Nittelub ...



...à la rubrique naissances !

Pour mémoire... Images du passé.

Un témoignage de la vie autrefois.
 Ce document, datant de 1822, est extrait d'un Bulletin des actes administratifs de la Préfecture du Tarn (1822).
 En voici la transcription fidèle.
 Autre époque, autres préoccupations ...





Journée africaine à St Agnan
 Salle des Fêtes
 Samedi 2 Octobre
 Entrée libre toute la journée.

- Expo-vente d'objets artisanaux
- Diaporama sur l'action de l'association
- Exposition d'art africain
- Ateliers artisanat, jeux
- Récupération de livres. *Pensez à apporter vos !*
- Stage de danse guinéenne. (1h30, 20€)
- Cours de Djembé. (1h30, 25 €)
- En soirée: Repas africain (15 €)

1/2 tarifs pour les 5-12 ans

Inscriptions danse, djembé et repas avant le 29 Septembre.

ASSOCIATION LIVRES SANS FRONTIÈRES



ARRETE.

NOUS, MAITRE DES REQUETES, PREFET DU DEPARTEMENT DU TARN
 Vu les art. 5 et 5 tit. XI de la loi du 16-24 août 1790;
 L'article 46 titre 1er de la loi du 22 juillet 1791;
 L'article 125 de la loi du 17 avril 1798;
 L'article 179 de l'ordonnance royale du 29 octobre 1820;
 Les art. 276, 475, 478, 479 et 482 du code pénal;
 La circulaire ministérielle du 24 février 1822,

AVONS ARRETE ET ARRETONS:

ARTICLE 1.er

Il est ordonné aux conducteurs d'Ours ou autres animaux malfaisants, de suivre les grands chemins sans jamais s'en écarter.

ART. 2.

Il leur est également ordonné de tenir constamment muselés et attachés avec une bonne chaîne de fer ces animaux, pendant tout le temps qu'ils ne sont pas enfermés.

ART. 3.

Il leur est défendu de voyager avant le lever et après le coucher du soleil.

ART. 4.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux réguliers, et les contrevenants seront conduits immédiatement devant le tribunal de simple police.

ART. 5.

En cas de vols, violences, mendicité avec menaces, ou autres circonstances aggravantes, les conducteurs de bêtes féroces seront mis à la disposition du Procureur du Roi de l'arrondissement, pour être poursuivis correctionnellement ou criminellement, suivant la nature du délit dont ils seront prévenus.

ART. 6.

MM. Les Maires, les Commissaires de police, les Gardes champêtres et forestiers, et la Gendarmerie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de la Préfecture, le 22 mars 1822.

Le Maître des requêtes, Préfet du Tarn,
 LE VICOMTE DE CAZES.

—o—o—o—

Pour copie conforme:
 Le Secrétaire-général,
 MARLIAVE.